

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le deux juillet, à 20 heures30,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur STEPHANE BEAUDET, Maire de la Ville,

Présents : Mesdames et Messieurs

STEPHANE BEAUDET, DANIELLE VALERO, MEDHY ZEGHOUF, CLAUDE MAISONNAVE-COUTEROU, PASCAL CHATAGNON, CENDRINE CHAUMONT, PIERRE PROT, MELINDA FEVAL, OLIVIER POTOKAR, DIARRA BADIANE, RONAN FLEURY, FREDDY NSONDE, CORINNE BOURGEOIS, ABDELOUAHAD MACHRI, NAJWA EL HAITE, MARIE-THERESE PLAUD, HENRI CATALIFAUT, FRANCIS CHOUAT, MICHEL BONNAFOUS, CARMELE BONNET, JEAN CARON, PASCAL CAUCHEBRAIS, MARA DEL MEI-GUILBERT, PHILIPPE DARDILLAC, CHRISTIAN PIGAGLIO, STEPHANE JOURNE, DANIELE OVONO, VIRGINIE VILLEMIN, NEBIA DIAKITE, ALBAN BAKARY, YVAN COUVIDAT, NATACHA GIRARD, MAUD BENGHOZI, CLEMENT REGNIER, LUCAS MESLIN, JORDAN SCHWAB, DIOULABA INJAI, LAURENE HANNA, REMY COURTAUX, RAFIK GARNIT, JOELLE CAILACHON, SAMIR BENAMARA, SABINE PELLERIN, PETROLINE BEROT, JEAN-BAPTISTE GRAH, BENEDICTE LESIEUR, FARIDA AMRANI, CECILE MUKENDI-PAPA, ABDOUL-AZIZ M BAYE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

AGNES OMER donnant pouvoir à PASCAL CHATAGNON, TANIA TI-A-HING donnant pouvoir à MICHEL BONNAFOUS, MYRIAM BOUBEL donnant pouvoir à MELINDA FEVAL, FATOUMATA KOITA donnant pouvoir à CLAUDE MAISONNAVE-COUTEROU

Secrétaire de séance : **Monsieur JORDAN SCHWAB**

Délibération
CM20200702_068
Le 2 juillet 2020

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES CHAMPS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CM20200702_061 du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 portant sur le budget primitif 2020,

VU le budget de la Commune,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la Commission Municipale en date du 22 juin 2020,

CONSIDERANT que la Ville d'Évry-Courcouronnes souhaite répondre à une demande d'accueil de proximité et participer au développement de liens sociaux et au mieux vivre ensemble de tous les habitants,

CONSIDERANT que l'association des Champs souhaite contribuer à l'animation et la gestion de la Maison de quartier des Champs-Elysées, équipement socio-éducatif et culturel, afin de mettre en œuvre des actions de proximité sur le quartier "Champs-Elysées – Grand Bourg – Parc aux Biches – Jean-Paul Sartre ",

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :

REMY COURTAUX, RAFIK GARNIT, JOELLE CAILACHON, SAMIR BENAMARA, SABINE PELLERIN, PETROLINE BEROT, CECILE MUKENDI-PAPA, ABDOUL-AZIZ M BAYE

Ne participe(nt) pas au vote :

YVAN COUIDAT

- APPROUVE la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir avec l'association des Champs pour assurer l'animation et la gestion de la Maison de quartier des Champs-Elysées.

- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'association des Champs, pour l'année 2020, d'un montant global de 45 000 euros qui se décompose comme suit : 41 000 euros au titre du fonctionnement et des actions et 4 000 euros au titre des actions mises en place dans le cadre du « petit jardin des Champs ». Ce montant intègre les acomptes déjà versés durant le premier trimestre 2020.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer et exécuter la convention et tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Stéphane BEAUDET

Maire d'Évry-Courcouronnes